

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0006/2018

## Objet : Stationnement interdit

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,  
Considérant qu'un déménagement est prévu le samedi 24 février 2018, à partir de 15h00 jusqu'au dimanche 25 Février 2018 à 16h00 aux « 2 et 4 rue Roger Reboussin » à Sargé sur Braye,  
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,  
Afin d'éviter des accidents aux passants,

## ARRÊTE

**Article 1** : En raison d'un déménagement, et notamment du stationnement du camion le samedi 24 février 2018 à partir de 15h00 jusqu'au dimanche 25 février 2018 à 16h00 aux « 2 et 4 rue Roger Reboussin » à Sargé sur Braye, la circulation pourra être perturbée.

**Article 2** : Le stationnement sera interdit aux abords de la propriété.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmis aux locataires de la maison, chargés d'effectuer le déménagement.

Copie certifiée conforme

Sargé sur Braye, le 22 Février 2018

Le Maire,

Jean LÉGER

